

Éducation à la sécurité routière



Le risque routier constitue la première cause de mortalité chez les jeunes de plus de 10 ans. La lutte contre l'insécurité routière, priorité nationale, sollicite tous les services de l'État pour faire progresser la sécurité sur la route. Le ministère de l'Éducation nationale intègre cette exigence dans l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire.

Qu'il soit piéton, cycliste, cyclomotoriste, usager des transports en commun, passager ou conducteur d'une voiture, les jeunes en formation doivent connaître les dangers de la route, acquérir un comportement responsable et se protéger. Ils sont les premières victimes de l'insécurité routière aujourd'hui. Ils sont aussi les conducteurs de demain.

Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

Les ASSR de premier et deuxième niveaux s'obtiennent dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Elles sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques. Si vous est né en 1988 ou après, vous devez détenir une de ces attestations pour passer la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (BSR). L'ASSR de deuxième niveau est obligatoire pour obtenir un premier titre de conduite si vous avez moins de 21 ans.



[Se préparer à l'ASSR](#)



[Une question sur les ASSR, sur l'ESR ?](#)

Attestation de Première Éducation à la Route (APER)

L'APER valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification.

Elle est délivrée aux élèves du cycle 3, sans nécessairement attendre la dernière année du cycle pour confirmer que ces derniers ont effectivement suivi un enseignement des règles essentielles de sécurité routière.



Ressources



[Observatoire national interministériel de la sécurité routière](#)



[Dangers de la route](#)

[La sécurité routière en chiffres](#)



Actions



Permis piéton pour tous les enfants



Semaine nationale du Vélo à l'École et au collège

Savoir rouler à l'école

Contacts DSDEN49

Suivi des Écoles et des Établissements (S2E)

Alain LITTRÉ

Tél : 02 41 74 35 44

s2e49@ac-nantes.fr

Chargés de mission Sécurité routière

Joël FABIEN, IEN

Pour le premier degré : Tél : 02 41 51 01 98

iendoue@ac-nantes.fr

Éric MONEGER, Principal adjoint

Pour le second degré :

Collège Chevreul

Tel: 02 41 25 33 03

ce.0490004n@ac-nantes.fr

M.A.J. le 27/04/2021

Dans cette rubrique

- [C.E.S.C](#)
- [Éducation à la citoyenneté](#)
- [Éducation à la santé](#)
- [Éducation à la sexualité](#)
- [Éducation à la responsabilité face aux risques](#)

- [Éducation au développement durable](#)
- [Éducation à la sécurité routière](#)

Textes de référence

Organisation et délivrance : ASSR 1, ASSR 2, ASR, AER, arrêté du 25/03/2007

[Éducation à la sécurité routière, Eduscol 03/2019](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit Thouars

49047 Angers CEDEX

Tél. 02 41 74 35 35

Localisation